Toutes académies	Session 2008	Code(s) examen(s)
Sujet **BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL MÉTIERS DE L'ALIMENTATION**		MAL G A
Épreuve : Techniques de gestion, environnement économique et juridique E2A2–U.21		
Coefficient : 3	Durée : 3 heures	Feuillet : 1/16

CONSIGNES

VOUS DEVEZ REMETTRE AVEC VOTRE COPIE :

- **Document 1 : Facture n° 534**
- **Document 2 : État de rapprochement bancaire**
- **Document 3 : Comparaison de sociétés**
- **Document 4 : Publipostage**

MATÉRIEL AUTORISÉ :

- Plan comptable
- Calculatrice autonome sans imprimante selon la réglementation en vigueur.

Toutes les calculatrices de poche, y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique, sont autorisées à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante.

Toutes académies	Session 2008	Code(s) examen(s)
Sujet **BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL MÉTIERS DE L'ALIMENTATION**		MAL G A
Épreuve : Techniques de gestion, environnement économique et juridique E2A2–U.21		
Coefficient : 3	Durée : 3 heures	Feuillet : 2/16

Traiteur - Pâtisserie – Boulangerie
69 avenue Henri Barbusse
47000 AGEN

Entreprise Individuelle au capital de 7 500 €
RCS : B 456 789 321 – 00012
NAF : 522C

tél : 05 53 77 78 79
Fax : 05 53 77 78 79
Email : lepomfresh@wanadoo.fr

L'entreprise est dirigée par Monsieur Alfred ARMANDIE

Située au cœur du sud-ouest de la France, la préfecture du Lot-et-Garonne connaît une certaine expansion démographique et maintient une industrie de pointe dans les domaines de la pharmacie, de l'agroalimentaire et du tourisme notamment.

Ville carrefour, Agen conforte sa position stratégique entre Bordeaux et Toulouse.
Situé au centre ville, "Le Pomfresh" a une clientèle diversifiée et fidèle qui ne cesse de se développer grâce à la branche traiteur de l'entreprise.

Pour faire face à sa production, Monsieur Alfred ARMANDIE manage son équipe constituée de deux pâtissiers, d'un boucher, de deux charcutiers et d'un boulanger.

Madame ARMANDIE s'occupe de la partie vente de l'entreprise avec trois vendeuses dans les deux magasins attenants aux laboratoires de préparation.

En stage dans l'entreprise, vous êtes chargé(e) de traiter les dossiers suivants :

- DOSSIER 1 : La facturation 8,5 points
- DOSSIER 2 : L'investissement 9 points
- DOSSIER 3 : L'état de rapprochement 11 points
- DOSSIER 4 : L'environnement social et juridique 21,5 points
- DOSSIER 5 : La commercialisation 10 points

DOSSIER 1 : La facturation

En retard dans son travail de facturation, Monsieur ARMANDIE vous demande d'établir la facture du mois de mai du client "La maison de retraite" qui paie en fin de mois par virement.

Vous disposez en annexe :

- **Annexe A : la fiche client**
- **Annexe B : le récapitulatif des livraisons**
- **Annexe C : le calendrier de mai 2008**

TRAVAIL À FAIRE :

1.1. Le 31 mai 2008, établir la facture n° 534 (**DOCUMENT 1**) qui sera adressée à la maison de retraite à partir des **annexes A, B et C**. Elle sera portée à la vérification et à la signature de Monsieur ARMANDIE.

DOSSIER 2 : L'investissement

Afin de développer son activité traiteur Monsieur ARMANDIE vient d'acheter un camion réfrigéré (**annexe D**). Il souhaite le conserver pendant 5 ans. Il estime sa valeur résiduelle à 3 600,00 euros. L'exercice comptable coïncide avec l'année civile.

TRAVAIL À FAIRE :

2.1. À l'aide de l'annexe D, répondre, sur la copie d'examen, aux questions posées par Monsieur ARMANDIE**.**

2.1.1. Quel est l'objet principal de la facture ?

2.1.2. Selon le plan comptable, de quel type d'achat s'agit-il ?

2.1.3. Quel est le montant hors taxe de cet achat ?

2.1.4. Dans quel document comptable de synthèse enregistre-t-on la valeur brute ?

2.1.5. Si Monsieur ARMANDIE décide de l'amortir sur 5 ans (valeur résiduelle : 3 600 €). Quel sera :
- Le montant à amortir ?
- Le taux d'amortissement ?
- Le montant de la dotation annuelle de la première année (arrondi à l'unité supérieure) ?

2.2. Quel est le rôle de l'amortissement ?

2.3. Monsieur ARMANDIE peut acquérir cette immobilisation soit sur les fonds propres de l'entreprise, soit en crédit-bail (leasing). Citer pour chaque possibilité deux avantages et deux inconvénients.

DOSSIER 3 : L'état de rapprochement

En retard dans la vérification de son compte bancaire, Monsieur ARMANDIE vous demande de rapprocher les sommes portées sur les annexes E et F et de réaliser l'état de rapprochement bancaire.

Vous disposez en annexe :

- **Annexe E : le relevé bancaire du Crédit Agricole**
- **Annexe F : l'extrait du grand livre présentant le compte "512 BANQUE Crédit Agricole".**

TRAVAIL À FAIRE :

3.1. Compléter le tableau de rapprochement bancaire au 15 juin 2008 (**DOCUMENT 2)** à partir des **annexes E et F.**

REMARQUE :

Il est précisé que les sommes portées sur le relevé bancaire du Crédit Agricole sont justes.

DOSSIER 4 : L'environnement social et juridique

Monsieur ARMANDIE envisage de licencier Mademoiselle Jennifer WESTLER, serveuse. Il lui reproche des retards répétés et une attitude incorrecte vis à vis de la clientèle.

Il vous remet un projet de certificat de travail (**annexe G**). Il vous demande de l'analyser.

TRAVAIL À FAIRE :

4.1. Le certificat de travail préparé par Monsieur ARMANDIE (**annexe G**) est-il conforme au droit du travail ? Justifier votre réponse.

Monsieur ARMANDIE vous pose quelques questions sur le licenciement de Mademoiselle Jennifer WESTLER. Vous consultez le site du ministère du travail (**annexe H**).

TRAVAIL À FAIRE :

4.2. Répondre sur la copie aux questions suivantes en vous aidant des informations collectées sur le site du ministère (**annexe H**) :

4.2.1. Citer les différentes étapes de la procédure de licenciement

4.2.2. Quelle est l'utilité de l'entretien, pour le salarié, pour l'employeur ?.

Monsieur ARMANDIE envisage de passer son entreprise en société. Son conseiller juridique lui remet un dossier (**annexe I**) relatif aux statuts de trois types de société : SARL, SAS, SA.

TRAVAIL À FAIRE :

4.3. Compléter le **document 3** à partir de l'**annexe I**.

4.4. Monsieur ARMANDIE envisage de s'associer avec son épouse et de transformer son entreprise individuelle en société tout en restant autonome et indépendant. Quelle forme juridique lui conseilleriez-vous ? Justifier votre réponse sur votre copie d'examen.

DOSSIER 5 : La commercialisation

Très impliqué dans la vie associative de sa commune, Monsieur ARMANDIE participe tous les ans à la grande manifestation d'octobre : "les saveurs d'automne" très proche de la semaine du goût pour bénéficier de l'impact médiatique de cette prestation.
Cette manifestation propose des journées riches en dégustations, préparations culinaires, découvertes de la nature et cueillettes de champignons. La renommée de ce festival dépasse les frontières du département et les participants sont de plus en plus nombreux.
Cette année, les organisateurs se plongent dans l'univers des champignons et des fruits d'automne.
Monsieur ARMANDIE désire organiser des stages de cuisine, de boulangerie, de pâtisserie dans les laboratoires de son entreprise tous les jours de 14 à 17 heures.
Chaque jour, il élaborera avec les stagiaires une recette différente autour d'un thème choisi selon le planning en **annexe J.**

TRAVAIL À FAIRE :

Pour privilégier ses clients habituels, Monsieur ARMANDIE souhaite les informer en leur adressant un courrier personnalisé par publipostage. Cette démarche leur permet de s'inscrire de façon prioritaire aux stages prévus dans **l'annexe J.**

5.1. Rédiger, dans **le document 4,** un projet de courrier à adresser à cette clientèle un mois avant le début de la manifestation ; le personnaliser au nom de M. Pottlard, 32 rue du verger, 47 000 Agen.

Remarque : vous devez respecter les consignes suivantes :
- La lettre doit comporter une accroche.
- Elle doit préciser l'intérêt du client à répondre rapidement.
- Prévoir un coupon réponse pour l'inscription aux stages.
- Joindre le planning en annexe du courrier.

ANNEXE A : FICHE CLIENTS

Nom ou raison sociale :	**Maison de retraite Le Quidditch**
Adresse ou siège social :	87 rue Louis Vivent 47000 AGEN
Facturation	Mensuelle
Règlement :	Virement –Trésor Public
Remise :	10 % sur les pains individuels 5 % sur la viennoiserie
Transport :	Franco de port si total HT supérieur à 1 500,00 €. Sinon forfait de 50,00 €
Livraison :	Tous les jours
Produits livrés :	- Petits pains individuels - Croissants - Brioches individuelles
Taux de TVA :	- Réduit sur le pain - Normal sur la viennoiserie
Autres :	Livraison de petits pains individuels aux 3 repas par jour **sauf** les dimanches matins et les jours fériés : livraison de croissants et brioches individuelles

ANNEXE B : LIVRAISONS (récapitulatif)

<u>À LA MAISON DE RETRAITE :</u>

Produits	**Jour de la semaine**				**Dimanches et jours de fêtes**			
	Matin	**Midi**	**Soir**	**Ajout**	**Matin**	**Midi**	**Soir**	**Ajout**
Petits pains individuels	50	50	50	+20 %		50	50	+20 %
Croissants					50			
Brioches					50			

- 50 pensionnaires par jour
- Prévoir un petit pain individuel par repas et par jour pour chaque pensionnaire
- Ajouter 20 % en plus de petits pains individuels par jour
- Prévoir un croissant et une brioche individuelle par pensionnaire les dimanches et jours fériés pour le petit déjeuner. Ces matins-là, il n'y a pas de distribution de petit pain individuel.

- Prix du petit pain individuel = 0,40 € livré
- Prix du croissant = 0,45 € livré
- Prix de la brioche = 0,50 € livrée

ANNEXE C : CALENDRIER de MAI 2008

1	jeudi	Fête du travail et Ascension
2	vendredi	
3	samedi	
4	dimanche	
5	lundi	
6	mardi	
7	mercredi	
8	jeudi	Victoire 1945
9	vendredi	
10	samedi	
11	dimanche	Pentecôte
12	lundi	Lundi de Pentecôte
13	mardi	
14	mercredi	
15	jeudi	
16	vendredi	
17	samedi	
18	dimanche	
19	lundi	
20	mardi	
21	mercredi	
22	jeudi	
23	vendredi	
24	samedi	
25	dimanche	
26	lundi	
27	mardi	
28	mercredi	
29	jeudi	
30	vendredi	
31	samedi	

Remarque : le lundi de Pentecôte est désormais considéré comme journée de solidarité ; en conséquence, la distribution de croissants n'est pas prévue ce jour-là.

ANNEXE D : FACTURE REÇUE

Renault Concessionnaire
rue du Moulin
47000 AGEN
Tél. 05 01 02 03 04

RENAULT

Le Pomfresh
69 avenue Henri Barbusse
47000 AGEN

Facture n° 426587
Du 1/06/2008

Référence	Descriptif	Quantité	Prix unitaire Hors taxe	Montant Hors Taxe
694709	Traffic PC L2H1 1200 kg 2.5 DCI 140 8CV -135CH Coloris blanc	1	15 101.00	15 100.00
694666	Prise force moteur	1	58.00	58.00
934762	Radiosat 4*15W CD2HP	1	273.00	273.00
Total Brut =				15 431.00
Carte grise				offert

TVA	Total Brut HT	TVA	Total TTC
19.6 %	15 431.00	3 024.48	18 455.48

en votre aimable règlement

ANNEXE E : RELEVÉ BANCAIRE

Relevé de compte chèques
Du 1/06/2008 au 15/06/2008

Place de LaGuillère
47065 AGEN Cedex

Le POMFRESH
69 avenue Henri Barbusse
47000 AGEN

Compte chèques RIB :
1211346784-O5

Monnaie de compte : Euro

Date	Valeur	Nature des opérations	Débit	Crédit
31/05		Solde créditeur		3 658,12
04/06	04/06	Remise de chèques		2 450,00
04/06	02/06	Prélèvement France Télécom	178,77	
06/06	06/06	Chèque 4011228	222,00	
07/06	07/06	Chèque 4011232	1 548,03	
07/06	07/06	Chèque 4011231	397,12	
08/06	08/06	Commission compte	18,43	
09/06	09/06	Virement interne		6 500,00
09/06	09/06	Chèque 4011233	832,50	
12/06	12/06	Remboursement emprunt	1 324,00	
14/06	13/06	Virement acomptes sur salaires	6 300,00	
15/06		TOTAL des MONTANTS =	10 820,85	12 608,12
15/06/2008		SOLDE CRÉDITEUR =		1 787,27

ANNEXE F : GRAND LIVRE Compte : 512 BANQUE

512 - COMPTE BANQUE					
Date	**Pièce**	**Libellé**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**
31/05/08		Solde à nouveau	3 658,12		3 658,12
01/06	Chq 228	Fournisseur MADRANGE, règlement		222,00	3 436,12
02/06	Chq 229	Transporteur MORY, règlement		87,44	3 348,68
04/06	REMO4O6	Remise de chèques	2 450,00		5 798,68
05/06	Chq 230	Fournisseur LOISAUD, règlement		1 347,68	4 451,00
05/06	Chq 231	Fournisseur RONSARD, règlement	397,12		4 848,12
06/06	Chq 232	Fournisseur AVALON, règlement		1 548,03	3 300,09
09/06	Chq 233	Fournisseur GAYL, règlement		823,50	2 476,59
12/06	VIR INT	Virement compte postal	6 500,00		8 976,59
12/06	ACOMPTE	Virement acompte salaires personnel		6 300,00	2 676,59
TOTAUX =			13 005,24	10 328,65	2 676,59

ANNEXE G : PROJET DE CERTIFICAT DE TRAVAIL

Certificat de travail

Je soussigné Monsieur ARMANDIE Alfred, gérant de l'entreprise "Le Pomfresh", traiteur, pâtisserie, boulangerie, 69 avenue Henri Barbusse 47000 AGEN, certifie que :
Mademoiselle Jennifer WESTLER
Née le 14 Janvier 1980
N° de sécurité sociale : 2 80 01 47 199 002 01

a travaillé dans mon entreprise du 01 janvier 2008 au 01 juin 2008.

Des retards répétés et une familiarité excessive vis-à-vis de la clientèle ne m'ont pas permis de la garder.

Fait à Agen, le 1er juin 2008

Le gérant,

Alfred ARMANDIE

ANNEXE H : PROJET DE CERTIFICAT DE TRAVAIL

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES ET DE LA SOLIDARITÉ

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DES RELATIONS SOCIALES ET DE LA SOLIDARITÉ

http://www.travail-solidarite.gouv.fr/

Tout employeur qui envisage de rompre - après la période d'essai - le contrat de travail à durée indéterminée d'un salarié pour un motif personnel doit suivre une procédure de licenciement précise : convoquer le salarié à un entretien préalable avant toute décision, rédiger et lui envoyer une lettre de licenciement ; respecter un préavis.

En quoi consiste l'entretien préalable ?

Avant toute décision, l'employeur (ou son représentant) doit convoquer le salarié à un entretien préalable de licenciement par lettre recommandée ou remise en main propre contre décharge.
La convocation mentionne : l'objet de l'entretien (c'est-à-dire le projet de licenciement), la date, le lieu et l'heure de l'entretien (la date de l'entretien doit être fixée au moins 5 jours ouvrables : tous les jours de la semaine sauf dimanches et jours fériés) après la présentation de la lettre recommandée ou la remise en main propre, la possibilité pour le salarié de se faire assister lors de l'entretien par une personne de son choix (membre du personnel de l'entreprise ou, en l'absence de représentant du personnel, conseiller du salarié).
L'entretien doit permettre :
- à l'employeur, d'indiquer les motifs du licenciement envisagé,
- au salarié, d'exposer et de défendre ses arguments. Il ne s'agit pas d'une simple formalité : l'entretien doit être l'occasion d'éclaircir des faits, de trouver des solutions alternatives au licenciement.

ANNEXE I

QUELS SONT LES AVANTAGES ET LES CONTRAINTES DE LA SAS PAR RAPPORT À LA SA ET À LA SARL ?

Les plus grandes entreprises, qui nécessitent la réunion de capitaux très importants par la voie de l'appel public à l'épargne, continueront à choisir la société anonyme, puisque cette possibilité est expressément fermée à la SAS. À l'opposé, les plus petites seront vraisemblablement encore très attirées par la SARL dont les règles de fonctionnement sont parfaitement balisées et qui a été « libéralisée » par la suppression de tout capital minimum légal (loi n° 2003-721 du 1er août 2003).
C'est donc pour les PME que la question des intérêts respectifs de la SA, de la SARL et de la SAS mérite d'être posée ; ce d'autant que la SAS s'apparente, par certains aspects, à la SA et, par d'autres, à la SARL.

En d'autres termes, pour les PME, le choix de la SAS permettra en général de cumuler les avantages de la SA et de la SARL :

- il suffit d'un associé pour créer une SARL ou une SAS au lieu de sept actionnaires au minimum dans la société anonyme ;
- la SAS et la SARL peuvent être dirigées par une personne seule, alors que la SA suppose nécessairement la mise en place d'un organe collégial, le conseil d'administration ou le conseil de surveillance comportant au moins trois membres ;
- les apports en nature faits à une SAS doivent nécessairement être évalués par un commissaire aux apports, alors que dans une SARL il est possible, sous certaines conditions, de se dispenser de ce recours ;
- les modalités de direction et de gestion de la SAS sont infiniment plus souples que celles de la société anonyme (organisation de la direction « à la carte ») ;
- la SAS permet de mettre en place, de manière efficace, une dissociation du capital et du pouvoir : elle devrait ainsi être particulièrement adaptée à toutes les entreprises qui cherchent à réunir des associés-gestionnaires (chercheurs ou créatifs) et des associés bailleurs de fonds (capital-risqueurs, investisseurs...), aux entreprises familiales et, plus généralement, à toutes les entreprises pour lesquelles la question du contrôle du capital est primordiale ;
- les fondateurs d'une SAS peuvent rédiger leurs statuts de manière à garantir un fort intuitus personae et une grande stabilité de l'actionnariat ;
- la possibilité d'insérer dans les statuts des clauses de retrait, en fixant librement les modalités financières de la sortie, est un attrait non négligeable pour tous les associés ;
- la cession des titres de la SAS présente la même simplicité et les mêmes avantages fiscaux que ceux d'une SA ;
- même si la SAS ne peut faire appel public à l'épargne, elle a, à la différence de la SARL, les mêmes possibilités que la SA pour se financer (émission d'obligations, de valeurs mobilières, y compris composées...) ;
- s'agissant du contrôle des comptes, il est important de noter que, comme les SA, toutes les SAS doivent, quelle que soit leur taille, être dotées d'un commissaire aux comptes ;
- les cumuls de mandats des dirigeants sont strictement limités dans la société anonyme alors qu'ils ne le sont pas dans la SAS.

Source : http://www.etudes.ccip.fr/dossiers/sas/sas_comparaison.pdf

ANNEXE J : "Les saveurs d'automne"

Chaque jour, une recette différente autour d'un thème choisi :

- Nombre de participants : 30 maximum
- Tarifs : stages + dégustation + recettes = 30,00 €

Mercredi 18/10	Stage cuisine	Le poisson : Sandre rôti aux girolles et jambon cru
Jeudi 19/10	Stage pâtisserie	Les tartes : Tarte fine aux cèpes et crème de châtaignes
Vendredi 20/10	Stage boulangerie	Les brioches : Brioche aux girolles
Samedi 21/10	Stage pâtisserie	Les tartes : Clafouti aux pleurotes et sa vinaigrette à l'huile de noix
Dimanche 22/10	Repas gastronomique préparé par de grands chefs au prix de 35,00 € vins compris	

DOCUMENT 1 : FACTURE n°534

Traiteur - Pâtisserie – Boulangerie
69 avenue Henri Barbusse
47000 AGEN

Entreprise Individuelle au capital de 7 500 €
RCS : B 456 789 321 – 00012
NAF : 522C

tél : 05 53 77 78 79
Fax : 05 53 77 78 79
Email : lepomfresh@wanadoo.fr

FACTURE n° : …… du : ……

Client :

Désignation	Quantité	PU H-T	Montant
TOTAL HORS TAXE =			
• REMISE : 5 % = • REMISE : 10 % =			
TOTAL NET =			
• TVA à 5,50 % = • TVA à 19,60 % =			
NET À PAYER = Mode de paiement : ……			

DOCUMENT 2 : ÉTAT DE RAPPROCHEMENT BANCAIRE

RAPPROCHEMENT BANCAIRE au 15/06/2008				
Opérations	**Compte 512 Crédit Agricole**		**Relevé bancaire du Crédit Agricole**	
	Débit	**Crédit**	**Débit**	**Crédit**
Solde rectifié =				

DOCUMENT 3 : COMPARAISON DE SOCIÉTÉS

	SARL	**SAS**	**SA**
Signification du sigle			
Nombre d'associés - **minimum** - **maximum**			
Capital minimum			
Responsabilité des associés			
1 avantage			
1 inconvénient			

DOCUMENT 4 : COURRIER

Le Pomfresh

Traiteur - Pâtisserie – Boulangerie
69 avenue Henri Barbusse
47000 AGEN

...✂.....

Coupon réponse :